



Abandon de poste pendant confinement

Par **Lolo7164**, le **14/01/2021 à 12:51**

Bonjour,rrnrnJe vous écris car je ne me sens plus du tout bien dans mon travail, je souhaite donc faire un abandon de poste (afin de créer mon entreprise par la suite) début février. Mon employeur est au courant de la date à laquelle je souhaite partir cependant, avec la possibilité d'un confinement, j'ai peur que s'il commence durant ma période d'abandon de poste, cela retarde les choses et augmente la période sans salaire, déjà que cette période est incertaine. J'ai été transparente avec mon employeur et ne pense pas qu'il fera traîner les choses mais on est jamais sûr et encore moins avec un confinement qui nous pend au nez. Savez vous comment cela pourrai se passer ? Que me conseillez vous svp ?rrnrnMerci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **14/01/2021 à 13:12**

BonjourrrnrnVous êtes vous mis d'accord ?rnVotre employeur va-t-il vous licencier pour faute ?

Par **amajuris**, le **14/01/2021 à 14:12**

Bonjour,rrnrnpourquoi ne pas pas démissionner ?rrnrnsi vous faites vraiment un abandon de poste (et non une démission), votre employeur n'a rien à faire à part vous envoyer des fiches de payes à zéro.rnrnje vous conseille ce lien :rrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31209>rrnrnsalutations

Par **morobar**, le **14/01/2021** à **16:45**

Bonjour,
[quote]
Que me conseillez vous svp ?
[/quote]
Si c'est en vue de percevoir l'ARE (chomage) mieux vaut une rupture conventionnelle que se baser sur un licenciement qui ne viendra peut-être jamais.